



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 31 MARS 2022
REÇU LE
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE - 1 AVR 2022
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE - 1 AVR 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°42

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Hervé GALICHET : Claire LE BERRE
Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ
Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°42 du CM du 24 mars 2022 - P 1/2

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022
DÉLIBÉRATION N°42**

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT l'augmentation des effectifs de la Police Municipale de Franconville,

CONSIDÉRANT que les locaux de la Police Municipale sont devenus trop exigus rendant ainsi leurs conditions de travail compliquées,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'extension des locaux dédiés à la Police Municipale de Franconville,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par le Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif « Adaptation de locaux existants en locaux de Police Municipale »,

CONSIDÉRANT le caractère urgent de la demande,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de demander au Conseil départemental du Val-d'Oise l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux,

APRÈS l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date 11 mars 2022 et de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 14 mars 2022,



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°42 du CM du 24 mars 2022 - P 2/2

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à LA MAJORITÉ des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif « Adaptation de locaux existants en locaux de Police Municipale » pour les travaux d'extension du bâtiment de la Police Municipale,

Article 2 : DIT que la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment de la Police Municipale serait financée à ce jour comme suit :

- 513 414 euros par le Conseil Régional d'Ile de France
- 42 000 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 390 000 euros par la Préfecture du département du Val-d'Oise
- 765 968 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération est estimé à euros 1 711 382 HT soit 2 053 658 euros TTC.

Article 3 : DEMANDE l'octroi d'une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 1323 fonction 11 du budget de la Commune,

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



- 1 AVR 2022

Acte à classer

DL24032022-Q42

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T16-37-19.00 (MI236575426)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q42-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION
DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 42 - TECH - SUBVENTION CD
EXTENSION DES LOCAUX DE LA
PM ok.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 16:37

Date 31/03/22 à 16:37

Date 31/03/22 à 16:42

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

